

## LE BON COMBAT POUR L'ELEVAGE MAROCAIN

Dans un précédent article (1), nous avons essayé de tracer le schéma de la politique de l'élevage, telle que les circonstances l'imposent en ce pays.

Le Maroc n'est pas seul à se trouver devant la nécessité d'améliorer sa production animale, de l'équiper et de l'harmoniser avec les besoins.

En effet, le Monde entier, malgré l'engouement pour les fibres synthétiques, souffre d'une pénurie de laine ; le lait fait défaut dans certains Etats, et le jour est proche où la production de la viande sera insuffisante.

Les raisons en sont simples.

La population du globe augmente et le standing de vie s'est sensiblement relevé au cours de ces vingt dernières années dans la plupart des pays, cependant que le cheptel reste numériquement stationnaire, et, pour ce qui est du mouton, se révèle en régression.

Ces constatations s'appliquent parfaitement à l'Afrique du Nord française, dont la population, évaluée à une vingtaine de millions d'individus à nourrir et vêtir, a plus que doublé en cinquante ans, alors que l'effectif du cheptel est resté sensiblement le même.

Pour ce qui est du Maroc on compte, actuellement, 10 millions d'habitants, contre 3 millions et demi en 1920, et 6 millions en 1930, et la génération actuelle s'habille et mange mieux que les précédentes.

L'effectif du troupeau, par contre, n'a pas augmenté : 2.000.000 de bovins, 11.000.000 d'ovins, en 1951 (il était, en 1940, respectivement, de 2.300.000 et 13.000.000 de têtes).

Le problème qui se pose se trouve compliqué du fait qu'en raison de l'extension des cultures et du développement de l'irrigation, la superficie des parcours a progressivement diminué.

Encore est-il que les troupeaux ne disposent que des steppes les plus pauvres, dégradées par l'érosion pluviale ou éolienne, et dont la végétation sous l'effet de la vaine pâture et la surcharge, s'appauvrit d'année en année.

La situation est telle que les effectifs, cités plus haut, doivent être tenus pour un maximum à ne pas dépasser, l'équilibre entre les ressources du pâturage et les besoins du bétail étant rompu.

Actuellement, et en raison de l'état des parcours, on doit estimer que la surface nécessaire à une brebis suitée est de 4 hectares ; on doit multiplier par 5 pour un bovin.

Or, la superficie de ce qu'il est convenu d'appeler « parcours utilisables », est de 7.000.000 d'hectares environ.

Il est facile de conclure.

Il est moins facile de remédier.

Certes, les moyens théoriques existent. Il suffirait de transformer l'élevage extensif, tel qu'il est pratiqué par le pasteur marocain, par un élevage intensif en stabulation permanente ou semi-permanente, permettant l'amélioration des races locales par la sélection ou le croisement ; c'est-à-dire de diminuer la quantité, au profit de la qualité ; c'est-à-dire, aussi et avant tout, de produire le fourrage nécessaire, de constituer des réserves fourragères, de construire des bergeries et des étables, ce qui ne peut se concevoir que par une transformation radicale de la conduite de l'élevage indigène, et, par conséquent, de la mentalité même de l'éleveur marocain.

Il s'agit là d'une véritable révolution, et personne ne nous contredira quand nous affirmons qu'elle n'est pas pour demain.

Dans le cas même où la coercition en pareil domaine pourrait être employée, le dernier de ceux qui ont acquis quelque connaissance de ce pays aurait beau jeu de prédire l'échec, voire même le désastre, d'une telle entreprise.

••

Le problème devient donc un dilemme : trop de bétail, pour pas assez de parcours, au demeurant très pauvres.

Pour des raisons à la fois économiques, politiques et sociales, il ne saurait être question, comme certains l'envisagent, d'amputer le troupeau de 30 à 50 % de son effectif, de façon à permettre au reste de subsister dans des conditions normales ; on ferait là, politique de Gribouille et pire encore, car ce serait non plus se jeter à l'eau, mais dans le feu.

La seule solution est d'intervenir sur le parcours lui-même, en vue de lui rendre ou de lui donner la productivité nécessaire.

Ainsi qu'il a été exposé dans l'article auquel nous faisons allusion au début de la présente étude, les méthodes de restauration et d'amélioration des pâturages sont connues ; elles ont été préconisées depuis longtemps par le service de l'élevage.

Nous n'y reviendrons pas.

Le cri d'alarme a été entendu par certains services intéressés ou spécialisés (service de l'agriculture, recherches agronomiques, institut scientifique chérifien, administration des eaux et forêts au sein de laquelle a été créé, en 1949, un service de la dé-

(1) « L'Elevage marocain en péril », dans Bulletin économique et social du Maroc, vol. XV, n° 53, 1<sup>er</sup> trimestre 1952.

fense et de la restauration des sols) et par les autorités elles-mêmes.

La flore spontanée a été étudiée, des essais d'implantation d'espèces fourragères exotiques (en donnant à ce terme le sens d'étrangères au territoire) ont été poursuivis, des mises en défens, des enrichissements de pâturages, des restaurations et aménagements du sol, des installations de points d'eau ont été réalisés, avec toujours de bons résultats, souvent spectaculaires.

Tous ces travaux, par leurs heureux effets, ont démontré que le pâturage marocain est perfectible.

Parallèlement, et partout où l'alimentation des animaux a pu être normalement assurée (chez les colons, dans nos fermes expérimentales, dans les sociétés indigènes de prévoyance), il est constaté que les espèces animales autochtones s'améliorent facilement, soit par sélection, soit par croisement.

La cause est donc entendue.

Malheureusement, tous ces efforts ont été dispersés et toujours appliqués sur une petite échelle.

La raison ?

Elle est simple. Pour mener à bien le travail d'ensemble et appliquer la politique qui s'impose, il faut de l'argent, énormément d'argent, et le budget du Maroc a d'autres soucis.

Cependant la Métropole, qui importe les trois quarts de la laine dont elle a besoin, et qui produit une viande chère (singulièrement celle de mouton), a pris conscience de la nécessité d'un programme d'élevage.

En particulier, un effort considérable est entrepris dans le cadre du plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin.

Cette action s'étend aux pays d'Outre-mer.

L'Algérie bénéficie, depuis 1949, du soutien financier pour l'application de ce plan.

Depuis le mois d'avril 1952, cette aide est étendue au Maroc.

En quoi consiste-t-elle ?

Nous ne pouvons mieux en donner une idée, qu'en indiquant les grandes lignes du programme arrêté par le comité ovin franco-marocain et approuvé par le sous-secrétariat de l'économie nationale.

Le souci majeur est de stopper la dégradation et l'épuisement des parcours.

Au cours de son voyage, le comité ovin, composé de personnalités et de techniciens du Maroc et de France, a retenu quatre régions moutonnières, sur lesquelles de larges périmètres ont été choisis pour être soumis à la restauration des sols, à la mise en défens, avec ou sans clôture, à l'enrichissement en espèces fourragères autochtones ou étrangères, et, enfin, à un système de rotation des pâturages au moment de la mise en exploitation.

Ce sont :

- le plateau des Beni Meskine (région de Casablanca),
- la plaine de Chemaïa (région de Marrakech),

— le plateau de Berguent (région d'Oujda),

— la vallée de la Haute Moulouya (région de Fès).

Par ailleurs, un crédit est ouvert, destiné à la création, à Ito, d'une bergerie, et à l'aménagement des parcours en dépendant, l'ensemble étant annexe de l'école marocaine d'agriculture de Meknès, et, (chose que nous considérons comme essentielle) conjointement, école pour jeunes musulmans qui apprendront, là, à conduire, à nourrir et à soigner un troupeau.

Ainsi, la théorie paraît devoir sortir du stade de l'expérimentation. Ses applications, jusqu'ici réalisées sur des mouchoirs de poche, vont porter sur des milliers d'hectares, et, grâce à la collaboration des divers services précités, procéder à un travail constructif.

Parallèlement, le budget du comité prévoit des primes à la clôture, en faveur des exploitations moutonnières privées, européennes ou marocaines, qui seront accordées, sous certaines conditions, et après constat d'achèvement des travaux (2).

Par ailleurs, le comité ovin prend à sa charge la prime que le service de l'élevage versait, jusqu'ici, à l'importation de béliers de race pure importée, et cette prime sera valable non seulement pour les géniteurs importés, mais aussi pour les géniteurs de race pure nés et élevés au Maroc.

Enfin, des crédits importants sont affectés à des concours ovins et à des marchés lainiers.

Il est donc permis de penser que la politique de l'élevage sort de l'abstrait, tout au moins en ce qui concerne le mouton, et avec juste raison, car le mouton est à la base de la vie économique, rurale, voire religieuse du pays, et tient, au surplus, la première place dans le recensement du cheptel.

Au demeurant, il convient de ne pas se bercer d'illusions, malgré l'aide substantielle apportée par la France, et les réalisations que cet apport d'argent va permettre sur de vastes espaces, la physionomie générale du troupeau n'en sera pas changée pour autant dans l'immédiat.

Il s'agit là d'un premier pas.

Mais ce premier pas revêt une importance capitale, il doit ouvrir la voie à un travail de généralisation progressive.

Cette généralisation requiert deux conditions essentielles. A savoir : la mobilisation d'une masse importante de millions, et l'éducation des éleveurs marocains, qui ont tout à apprendre des techniques de l'élevage et de la zootechnie.

La question d'argent est relativement facile à résoudre.

Elle le sera quand les premières réalisations auront démontré que consacrer des crédits à une pareille tâche constitue un bon placement.

(2) N.D.L.R. — Cf., à ce sujet, l'étude, que nous reproduisons ci-après, de M. E. Moniod : « Pour l'amélioration de la production ovine marocaine », et la documentation publiée, avec cette étude, dans le n° 274, septembre 1952, de « La Terre marocaine ».

L'éducation de l'éleveur est tâche plus ingrate, et à plus longue échéance, car tout est à faire, ou, plus exactement, à reprendre dans ce domaine au Maroc, comme dans les pays voisins d'Afrique du Nord.

En effet, si l'œuvre accomplie par la France en Afrique du Nord force l'hommage des gens de bonne foi, il n'en reste pas moins qu'une faute a été commise. On n'a pas compris, que, compte tenu de la vocation naturelle du pays et de 90 % des autochtones, il s'imposait, avant tout et en premier lieu, de procéder à l'instruction agricole et pastorale de ces derniers.

On a préféré les orienter vers le certificat d'études primaires, et ce que Eugène Guernier appelle si justement le « mandarinat ».

Ainsi, dans un but louable en soi mais inconsidéré, on a jeté la défaveur des jeunes sur la charrue et le bétail, accéléré l'exode vers la ville, et créé un prolétariat urbain dépourvu, par ailleurs, de toute technicité.

Cet aparté social n'est pas hors de propos ; il est, au contraire, à sa place. Il fait prévoir et explique,

par anticipation, les difficultés que l'on aura à surmonter, et la longueur de la tâche à entreprendre. Dure tâche, car elle doit consister, synchroniquement, à transformer le milieu de l'élevage et à former des éleveurs dans les jeunes générations.

Or il est plus facile de dresser que de redresser.

Quoiqu'il en soit, au Maroc comme en Algérie et en Tunisie, les yeux s'ouvrent, et la formule que Sully appliquait à la France, y trouve un écho. C'est heureux, et il est temps.

Il est acquis, en effet, que dans ces trois pays, et grâce à la France, la population augmente en moyenne de 450.000 individus par an, si bien que se chiffrant, déjà en 1946, à 20.000.000 d'âmes, elle passera à 23.000.000 en 1956, et à plus de 26.000.000 en 1966. C'est dire qu'en moins de vingt ans, il y aura 6 millions de consommateurs de plus à nourrir, et ce n'est pas avec les diplômes de certificat d'études qu'on y pourvoiera.

C'est là un problème qui mérite attention.

Docteur MIEGEVILLE,  
Adjoint au Chef  
du service de l'élevage.